

loi jeunes qualifiés

100 EMPLOIS D'AVENIR ACCOMPAGNÉS PAR REIMS MÉTROPOLE

- 20 embauches directes : Reims Métropole va créer des Emplois d'avenir au sein de ses services.
- 30 emplois associatifs soutenus : Reims Métropole s'engage à verser aux associations qui recrutent dans ce cadre-là une subvention correspondant à 5 % du SMIC qui s'ajoutent aux 75 % accordés par l'Etat, à condition que :

- les postes soient liés à une réelle création d'activité;
- les contrats proposés aux jeunes soient à durée indéterminée.

- 50 emplois partagés soutenus : les associations et/ou communes qui s'associeront pour créer ensemble un Emploi d'avenir en passant par le groupement d'employeurs GEDA 51 seront également aidées par Reims Métropole à hauteur de 5 % du SMIC.

POUR QUI ?

Les Emplois d'avenir sont réservés aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus :

- sans diplôme, qui ne travaillent pas ni ne suivent une formation;
- titulaires d'un CAP ou d'un BEP en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois sur les 12 derniers mois;
- qui n'ont pas achevé un premier cycle de l'enseignement supérieur et sont en recherche d'emploi depuis au moins 12 mois sur les 18 derniers mois, à condition qu'ils résident dans une zone urbaine sensible (ZUS) ou une zone de revitalisation rurale. Sont également éligibles au dispositif les jeunes de moins de 30 ans reconnus travailleurs handicapés.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Mission Locale pour la jeunesse, 34 rue de Trianon, Reims, 03 26 40 30 34.
- Maison de l'Emploi et des Métiers, 7 place Stalingrad, Reims, 03 26 07 87 12.
- GEDA 51, 26 rue des Capucins, Reims, 09 81 29 58 38.

3 QUESTIONS À...



© A. Hazan

Adeline Hazan,
Maire de Reims et Présidente de Reims Métropole

Pourquoi Reims Métropole soutient-elle les Emplois d'avenir ?

Notre démarche vient en soutien de la politique mise en place par le gouvernement.

Compte tenu de la situation de l'emploi sur le bassin rémois et du taux de chômage qui frappe les jeunes, nous n'avons pas le droit de passer à côté d'un tel dispositif qui donne aux jeunes l'occasion d'avoir une première expérience significative. C'est un pari sur l'avenir.

Selon quels critères attribuez-vous une aide ?

Nous avons souhaité donner une prime à l'innovation, orienter notre aide vers les associations qui feront preuve de créativité. Développer l'esprit créatif dans l'économie sociale et solidaire ne peut que profiter à tout le territoire.

Pourquoi inciter les employeurs potentiels à se grouper ?

Une association ou une petite commune peut avoir un besoin à couvrir sans forcément avoir à elle seule l'activité suffisante pour occuper un salarié à plein temps. La mesure que nous avons prise doit les encourager à réfléchir ensemble à un projet d'embauche. Faire travailler deux associations c'est déjà créer du lien car elles vont travailler solidairement pendant 3 ans.

3 QUESTIONS À...



J. D.

Nicolas Bardin,
conseiller municipal de Reims, président délégué
de la Mission Locale pour la jeunesse

« Il faut qu'on investisse le dispositif à 150 % »

Comment la Mission Locale intervient-elle ?

Elle intervient à plusieurs niveaux : pour aider au montage des dossiers les associations qui envisagent de recruter, définir les besoins et formaliser le contrat avec les jeunes et les employeurs en intégrant bien le volet formation, et pour assurer un suivi sur les 3 ans en continuant d'accompagner les jeunes sur les autres aspects de leur vie. Pour le réseau des Missions Locales, c'est une reconnaissance nationale de leur rôle. C'est aussi un vrai défi. Il faut qu'on investisse le dispositif à 150 %.

Quelle est la différence avec les Emplois Jeunes ?

Les Emplois d'avenir s'adressent avant tout aux jeunes qui n'ont pas de diplôme ou sont peu diplômés et sont de ce fait les plus éloignés de l'emploi. Une attention particulière et une priorité seront accordées aux jeunes qui habitent dans l'un des quartiers qualifiés de "zones urbaines sensibles" de Reims. Je me félicite que l'effort porte sur ceux-là qui connaissent les vraies difficultés, qui n'ont en vue, au mieux, que des missions d'intérim. Ce sera une grande nouveauté pour eux de signer un contrat de 3 ans. C'est très long 3 ans, ça donne des perspectives.

Comment la Mission Locale s'est-elle préparée ?

Tout en attendant des précisions de l'Etat sur le renforcement de nos moyens, nous avons adapté notre organisation et redéfini les modalités d'accompagnement. D'autre part, nous avons interrogé notre fichier pour sélectionner les jeunes qui répondent aux critères et faire ressortir les acquis qui pourraient être valorisés dans un emploi. Par exemple, des gens très investis dans les sports d'équipe devraient pouvoir s'adapter à des postes où l'on travaille avec les autres.